

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2026

/

Délibération n° 2026D38

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 2 mars 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 41

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, J. MARTIN

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER, C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 7 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : Ch. GUILLET donne pouvoir à S. ADELEE

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, S. PLISSONNEAU

GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à M. CHARRIER ENAERT, J-L. RONDEAU donne pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Signature de la convention avec le CPIE Sèvre et Bocage dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Sites bocagers pilotes ».

Le collectif Bocage et Boisement de Vendée, structure informelle constituée d'une vingtaine d'acteurs engagés en faveur de la préservation du bocage et de ses fonctionnalités, notamment écologiques, a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) qui vise à accroître les superficies protégées et à valoriser les écosystèmes. Il est piloté par la DDTM et la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte et animé par le CPIE Sèvre et Bocage.

Il a lancé en septembre 2025 un Appel à Manifestation d'Intérêt « Réseau de sites bocagers pilotes » avec pour objectif de faire émerger des sites bocagers intégrés dans les dynamiques locales des territoires, notamment des collectivités, pour :

- Restaurer des éléments de fragmentation engendrant des atteintes avérées à la biodiversité sur des corridors identifiés
- Conforter le bocage comme élément structurant de la trame verte et bleue dans les territoires
- Protéger et valoriser l'écosystème bocager pour sa multifonctionnalité écologique et son intérêt pour l'économie agricole
- Intégrer les sites dans les dynamiques et démarches territoriales existantes : PCAET, espaces naturels à fortes valeurs patrimoniales, ABC...
- Doté d'une enveloppe globale de 150 K€, il visait à retenir 5 sites pilotes en Vendée pour des projets étalés sur deux années.

Dans le cadre du projet de plan/charte arbre et bocage, la communauté de communes souhaite répondre à cet appel projet en lien avec les partenaires qui agissent déjà sur le territoire et leurs projets : Vendée Eau, la Chambre d'agriculture, les Fédérations des chasseurs de la Vendée et des Pays de la Loire et Terra Aménité, et 6 agriculteurs identifiés par ces partenaires :

- GAEC Mon chemin au Poiré-sur-Vie
- EARL la Fauchette au Poiré-sur-Vie
- Sonia Chauvin au Poiré-sur-Vie

- GAEC la Vie Cool à la Chapelle-Palluau
- Jérôme Guérin à Saint-Paul-Mont-Penit
- GAEC les Fontaines à Aizenay

Ce projet doit être mené également en lien avec le SAGE Vie et Jaunay (lien avec le projet de Plan de gestion durable des haies- PGDH « spécial eau ») et le CPIE Logne et Grand Lieu (lien avec le projet sur les micromammifères dans le cadre du programme Leader).

Le projet a reçu un avis favorable de la commission développement durable du 17 novembre 2025.

Pour la communauté de communes, l'engagement sera principalement technique, avec de l'ingénierie (chargée de mission Arbre et Bocage) consacrée à la coordination des acteurs du projet et l'animation des groupes de travail durant toute la durée du projet (24 mois). Il permettra d'expérimenter différentes méthodes de partenariat et d'outils, en vue de les déployer potentiellement ensuite auprès d'autres exploitations agricoles du territoire, dans le cadre de la Stratégie Arbre et bocage (validation prévue fin 2026/début 2027).

Fabrice GUILLET quitte la salle. Il ne participe ni au débat, ni au vote pour cette délibération.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet et à signer la convention avec le CPIE Sèvre et Bocage, et tout document relatif à sa mise en œuvre, y compris des avenants.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre
Le trois mars deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 09/03/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

